H CAPITAL 8



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Période de commercialisation	Du 10 mars 2025 au 13 juin 2025 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 16 juin 2025 sur un compte-titres. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de H Capital 8 peut cesser à tout moment sans préavis.		
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique). Le souscripteur prend un risque de non-rémunération en cours de vie et à l'échéance, ainsi qu'un risque de perte en capital partielle ou totale , non mesurable a priori, si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé automatique. Pour les autres facteurs de risques, voir pages suivantes.		
	Comptes-titres, unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.		
Éligibilité (cadres d'investissement)	La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Capital 8 et ne prend pas en compte les spécificités liées aux cadres d'investissement dans lesquels H Capital 8 est proposé. Pour les cadres d'investissement "Assurance-vie", "Capitalisation" ou "Retraite", l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.		
Émetteur et Garant de la formule	Support émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd ⁽¹⁾ ("l'Émetteur"), bénéficiant d'une garantie des sommes dues fournie par Goldman Sachs Group, Inc. ⁽¹⁾ (le "Garant de la formule"). Le souscripteur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule .		
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)		

Vous êtes sur le point d'acheter un instrument financier qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

(1) Notations de crédit au 10 février 2025 : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. Goldman Sachs Group, Inc. : Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A. Ces notations peuvent être révisées par les agences de notation à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Capital 8.



H CAPITAL 8

TITRE DE CRÉANCE GARANTI EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE, PRÉSENTANT TOUTEFOIS UN RISQUE DE NON-RÉMUNÉRATION EN COURS DE VIE Et à l'échéance, ainsi qu'un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de revente en cours de vie

Tous les ans⁽¹⁾, une possibilité de remboursement anticipé automatique du capital avec un gain plafonné à 6 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽³⁾

Dès que l'Indice de référence est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à une date de constatation annuelle⁽¹⁾.

- À l'échéance, s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé automatique :
 - Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ sans aucune rémunération
 - Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice de référence baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
 - Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain plafonné à 72 %⁽²⁾ (soit 6 % par année écoulée)
 - Si, à la date de constatation finale⁽⁴⁾, l'Indice de référence ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- En conséquence, seul le niveau de gain du souscripteur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % ("l'Indice de référence").

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

⁽³⁾ Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 16 juin 2025.

⁽⁴⁾ Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 16 juin 2037.

PRÉCISIONS

- > Les termes "capital" et "capital investi" utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de H Capital 8, soit 1.000 €.
- Le souscripteur peut subir une perte en capital partielle ou totale en cas de revente de H Capital 8 avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ concernée, selon le cas. Les avantages de H Capital 8 profitent a priori aux souscripteurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective⁽¹⁾.
- > Un remboursement de l'intégralité du capital investi augmenté d'un gain de 6 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique ou si le niveau de l'Indice de référence à l'échéance n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. Le souscripteur accepte de limiter ses gains à ce montant même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- > L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention de H Capital 8 par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique concernée, selon le cas.

- > H Capital 8 peut être proposé en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente communication à caractère promotionnel décrit les caractéristiques de H Capital 8 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels H Capital 8 est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.
 - Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.
- > Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur, ainsi que, défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuels sont, quant à eux, présentés nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité.

H Capital 8 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

⁽³⁾ La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale (le 16 juin 2025) et son niveau à la date de constatation finale (le 16 juin 2037). Cette baisse est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- > Une possibilité de remboursement anticipé automatique tous les ans dès l'issue de la première année⁽¹⁾, à hauteur du capital investi⁽²⁾ augmenté d'un gain de 6 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,25 %⁽³⁾) si, à une date de constatation annuelle⁽¹⁾, l'Indice de référence est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾.
- > Si H Capital 8 n'a pas été remboursé par anticipation et dure jusqu'à l'échéance des 12 ans et que l'Indice de référence n'est pas en baisse de plus de 20 % à la date de constatation finale⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial, le souscripteur reçoit son capital investi⁽²⁾ augmenté de 6 %⁽²⁾ par année écoulée, soit un remboursement à hauteur de 172 % du capital investi⁽²⁾ (Taux de Rendement Annuel net de 3,98 %⁽³⁾).
- > Remboursement de l'intégralité du capital investi⁽²⁾ à l'échéance, quelle que soit l'évolution de l'Indice de référence.

Inconvénients

- > Risque de non-rémunération en cours de vie et à l'échéance, ainsi que de perte en capital partielle ou totale en cours de vie :
 - En cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique n'ont pas été réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi.
 - Lorsque H Capital 8 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. Le souscripteur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- > Forte variabilité du gain à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'Indice de référence autour du seuil de 20 % de baisse.
- > Plafonnement des gains : le gain potentiel maximum est fixé à 6 %⁽²⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,25 %⁽³⁾), même en cas de hausse de l'Indice de référence supérieure à ce montant.
- > L'Indice de référence est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.
- > Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 12 ans.
- > Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché de H Capital 8), à un risque de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale⁽⁵⁾ jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 23 juin 2037).

⁽⁴⁾ Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation finale du 16 juin 2037.

⁽⁵⁾ Niveau de clôture de l'Indice de référence à la date de constatation initiale du 16 juin 2025.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les souscripteurs sont invités à lire attentivement la section "Facteurs de Risques" du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de non-rémunération en cours de vie et à l'échéance, ainsi que de perte en capital en cours de vie	En cas de revente du titre de créance avant l'échéance ⁽¹⁾ , le prix de cession du titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le souscripteur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement .
Risque de crédit	Les souscripteurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
Événements extraordinaires/ perturbateurs affectant l'Indice de référence	Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter l'Indice de référence et par conséquent le support, la documentation juridique ⁽²⁾ prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, le remboursement anticipé automatique du titre de créance. Ces éléments peuvent entrainer une perte pour le souscripteur.
Risque de marché	Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du niveau de l'Indice de référence et des taux d'intérêt). Les frais de conception, de structuration, de promotion et de distribution sont déjà inclus dans la formule de remboursement et ne viennent donc pas diminuer l'objectif de gain. Ces frais se répercutent cependant dans la valorisation en cours de vie, notamment sur les premiers mois.
Risque de liquidité	Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et du Garant de la formule	Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les souscripteurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au paragraphe "Disponibilité du Prospectus" en page 12 pour plus d'informations.

FONCTIONNEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel

À la date de constatation initiale, le 16 juin 2025, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme son niveau initial.

ANNÉES 1 À 11

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

CAPITAL INVESTI(2)

•

6 %(2) DE GAIN

par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾

(soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,25 %(3)).

EN CAS D'ABSENCE D'ACTIVATION DE CE MÉCANISME, H CAPITAL 8 SE POURSUIVRA JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DES 12 ANS⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

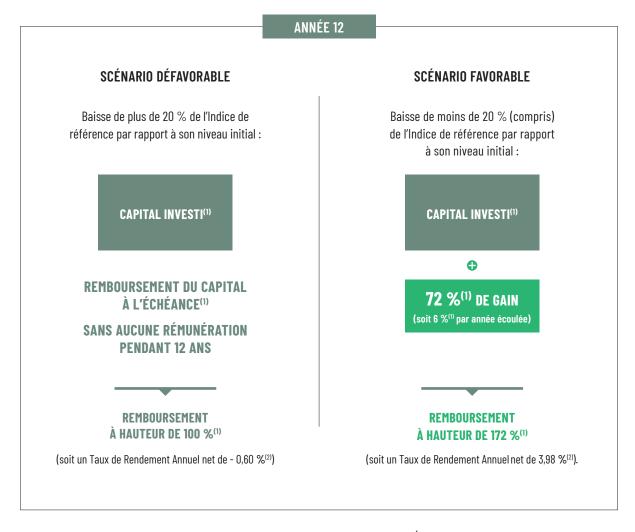
⁽²⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 16 juin 2025) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ ou la date d'échéance (le 23 juin 2037).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 16 juin 2037, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Capital 8 est retenu suivant 2 scénarios. Lors du remboursement final, le 23 juin 2037, le souscripteur reçoit :



La perte en capital pourrait être totale en cas de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

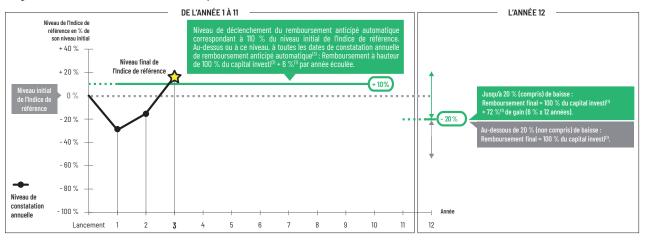
⁽²⁾ Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 16 juin 2025) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique (3) ou la date d'échéance (le 23 juin 2037).

⁽³⁾ Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de H Capital 8. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

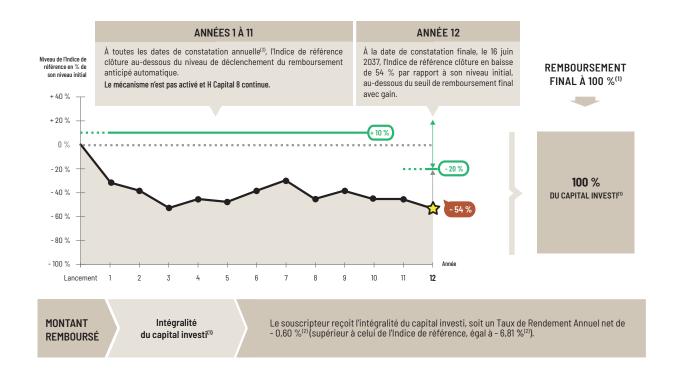
Légende des schémas - Ceci n'est pas un scénario.



EXEMPLE DE SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital en année 12

Niveau de l'Indice de référence en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12

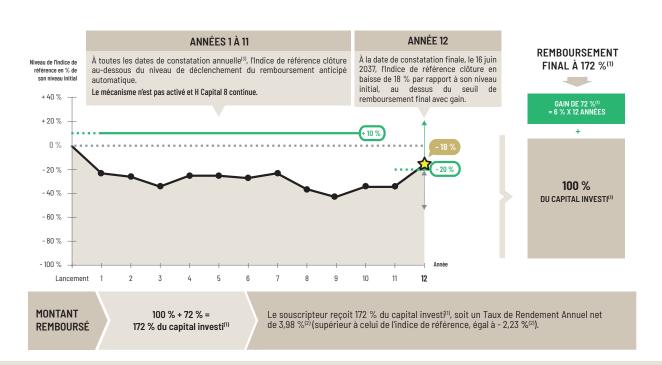


- (1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.
- (2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 16 juin 2025) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ ou la date d'échéance (le 23 juin 2037).
- (3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

EXEMPLE DE SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Remboursement du capital en année 12 avec un gain de 72 %⁽¹⁾

Niveau de l'Indice de référence en baisse de moins de 20 % par rapport à son niveau initial à l'issue de l'année 12

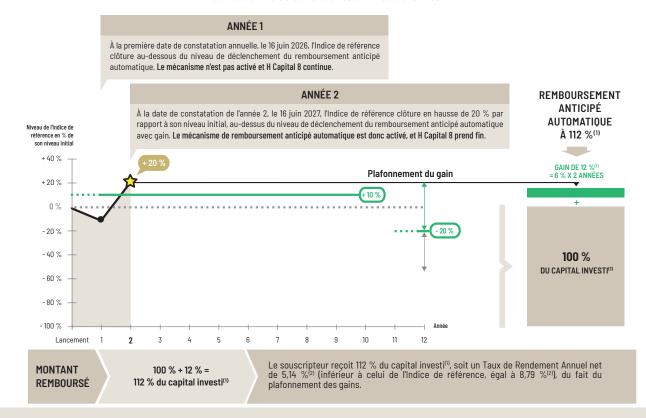


EXEMPLE DE SCÉNARIO FAVORABLE

avec mise en évidence du plafonnement des gains

Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 avec un gain de 12 $\%^{(1)}$

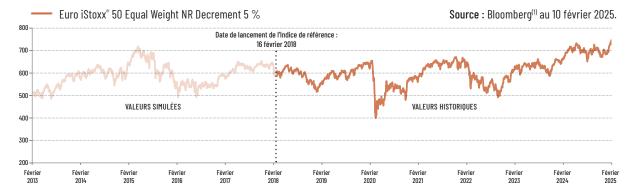
Hausse de l'Indice de référence à l'issue de l'année 2



- (1) Hors frais liés au cadre d'investissement, avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.
- (2) Les Taux de Rendement Annuels présentés sont nets des frais liés au cadre d'investissement (sur la base d'une hypothèse des frais liés au cadre d'investissement de 0,60 % par an) et avant prélèvements sociaux et fiscalité. Ils sont calculés à partir de la date de constatation initiale (le 16 juin 2025) jusqu'à, selon les scénarios, l'une des dates de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ ou la date d'échéance (le 23 juin 2037).
- (3) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 13.

INDICE DE RÉFÉRENCE : EURO ISTOXX° 50 EQUAL WEIGHT NR DECREMENT 5 %

Performances <u>simulées et historiques</u> de l'Indice de référence entre le 11 février 2013 et le 10 février 2025. Toutes les données précédant le 16 février 2018 (date de création de l'Indice de référence) sont le résultat de <u>simulations de performances passées</u> visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice de référence s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



L'Indice de référence Euro iStoxx° 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire. Il s'agit d'un indice actions créé, calculé et publié par STOXX°, depuis le 16 février 2018.

Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx° 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équipondère l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.

L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5** % **par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis. Pour information, le montant moyen des dividendes nets payés sur les 12 dernières années s'élève à 2,71 %.

Pour plus d'informations sur l'Indice de référence, consulter le site : https://qontigo.com/index/ISXE50T5/

Les caractéristiques de l'Indice de référence sont les suivantes :

PONDÉRATION : l'Indice de référence est équipondéré, c'est-à-dire que le poids de chacune des 50 valeurs le composant est identique à chaque date de rebalancement.

RENDEMENT AJUSTÉ : un prélèvement forfaitaire de 5 % par an est déduit du rendement net.

ADMINISTRATEUR DE L'INDICE : l'Indice de référence est calculé et sponsorisé par STOXX°.

REBALANCEMENT : la composition de l'Indice de référence est revue annuellement mais l'Indice de référence est rebalancé trimestriellement.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES
PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES
PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR
FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI
EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES
DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

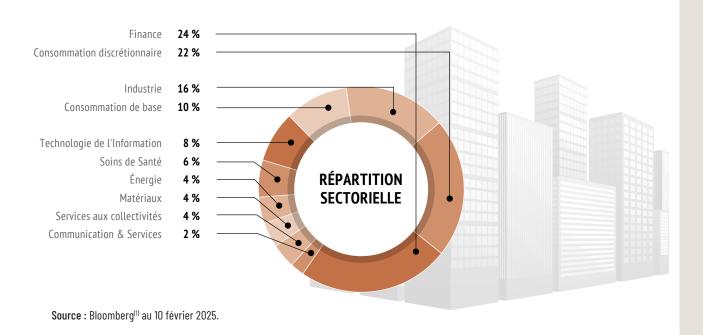
Performances ⁽²⁾ cumulées au 10 février 2025	1 an	5 ans	10 ans	12 ans
Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 %	10,89 %	15,97 %	16,49 %	46,25 %

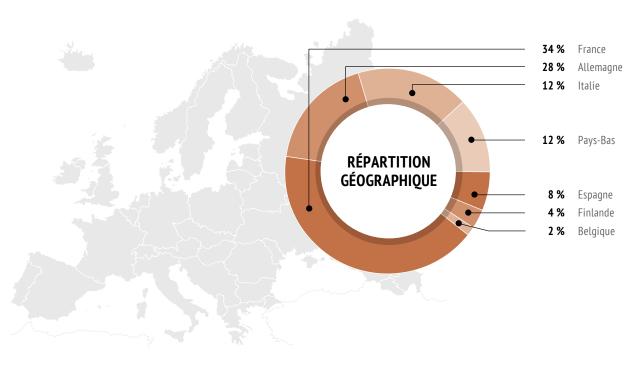
Source: Bloomberg⁽¹⁾ au 10 février 2025.

⁽¹⁾ Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Goldman Sachs ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

⁽²⁾ Les performances de l'Indice de référence sont calculées dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE





Source: Bloomberg⁽¹⁾ au 10 février 2025.

⁽¹⁾ Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Goldman Sachs ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatée à un moment précis et sont susceptibles de varier.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 de son Règlement général, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit.

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les souscripteurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

Il appartient aux souscripteurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Goldman Sachs pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Goldman Sachs ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autres résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

Disponibilité du Prospectus : Le titre "H Capital 8" décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ("CSSF"). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 16 janvier 2025 (ensemble, le "Prospectus") et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www. luxse.com). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. La dernière version du Document d'Informations Clés ("DIC") relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.qspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "directive") : Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou

montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

Rachat par Goldman Sachs International : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1 %, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la "Personne Intéressée") est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Restriction de vente : Il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis: Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux États-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

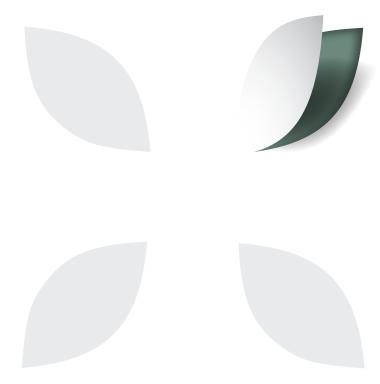
Agréments: The Goldman Sachs Group, Inc. est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

Avertissement relatif à STOXX: STOXX° ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "Concédants") et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice de référence et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice de référence.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

ТҮРЕ	Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance, présentant toutefois un risque de non- rémunération en cours de vie et à l'échéance, ainsi qu'un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de revente en cours de vie.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd ⁽¹⁾
GARANT DE LA FORMULE	Goldman Sachs Group, Inc. ⁽¹⁾
DEVISE	Euro(€)
INDICE DE RÉFÉRENCE	Euro iStoxx° 50 Equal Weight NR Decrement 5 %, dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, qui pourrait, dans certains cas, être moins favorable au souscripteur que le même indice standard dividendes nets non réinvestis sans prélèvement forfaitaire (code Bloomberg : ISXE50T5 Index).
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
CODE ISIN	FR1459AB6149
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
ÉLIGIBILITÉ	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite.
OFFRE AU PUBLIC	Oui en France avec obligation de publier un prospectus.
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale
VALEUR NOMINALE	1.000 €
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 €. Si le cadre d'investissement de H Capital 8 est un contrat d'assurance-vie, un contrat de capitalisation ou un contrat de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
MONTANT DE L'ÉMISSION	30.000.000 €
DATE D'ÉMISSION	16 janvier 2025
DATE D'ÉCHÉANCE	23 juin 2037
DATE DE CONSTATATION INITIALE	16 juin 2025
DATE DE CONSTATATION FINALE	16 juin 2037
DATES DE CONSTATATION Annuelle	16 juin 2026; 16 juin 2027; 16 juin 2028; 18 juin 2029; 17 juin 2030; 16 juin 2031; 16 juin 2032; 16 juin 2033; 16 juin 2034; 18 juin 2035; 16 juin 2036
DATES DE REMBOURSEMENT Anticipé automatique	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
LIQUIDITÉ	Goldman Sachs International s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie de H Capital 8 avec une fourchette achat/vente de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSIONS	La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters, Bloomberg et Six Telekurs. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée sur une base bimensuelle par REFINITIV, une société indépendante.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 10 mars 2025 au 13 juin 2025 sur un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et au 16 juin 2025 sur un compte-titres.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 10 février 2025 : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. Goldman Sachs Group, Inc. : Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A. Ces notations peuvent être révisées par les agences de notation à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription à H Capital 8.





H Capital 8 est une offre des Gammes H. Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com